

Le transport est établi et attribué à une adresse selon les règles d'éligibilités (Notamment : zone de marche, école de secteur, zone accessible par le transport, etc.).

ÉLIGIBILITÉ AU TRANSPORT

La clientèle adulte est éligible au transport scolaire à condition d'avoir complété sa vérification d'antécédents judiciaires (au bureau de la Sûreté du Québec) et obtenir une carte *Max+Transport collectif* par la MRC d'Abitibi (<https://mrcabitibi.qc.ca/fr/services-aux-citoyens-et-aux-municipalites/aux-citoyens/transport-collectif/max-transport-collectif>), des frais s'appliquent.

La clientèle adulte peut bénéficier du transport scolaire à condition que:

- Une place est disponible dans l'autobus;
- L'adulte demeure sur le territoire desservi par le CSS Harricana;
- Le besoin doit être établi sur une base prévisible, récurrente et constante dans leur demande de transport. Celui-ci doit être prévisible et respecté;
- L'utilisation d'une place de courtoisie ne doit entraîner aucun coût additionnel au centre de services scolaire;
- Ce service doit être considéré comme un privilège annuel et, de ce fait, prend fin au plus tard le 30 juin de chaque année. Il ne constitue en aucun temps un droit acquis;
- Les élèves qui bénéficient de ce service doivent obligatoirement se rendre au point d'embarquement désigné par le centre de services scolaire. Aucun parcours ne sera modifié et aucun point d'embarquement supplémentaire ne pourra être exigé;

La priorité est donnée aux personnes fréquentant dans l'ordre suivant; la formation professionnelle, la formation générale des adultes, le cégep, l'université et toutes autres personnes intéressées.

DÉMARCHE À SUIVRE (LES DEMANDES DOIVENT ÊTRE SOUMISES APRÈS LA FÊTE DU TRAVAIL)

1. Acheminer le formulaire « Transport scolaire-demande d'admissibilité (clientèle adulte) » par courriel au transport.scolaire@cssh.gouv.qc.ca. Si âge adulte, vous devez vous joindre à votre envoi une copie de votre carte *Max+Transport collectif* et de vérification d'antécédents judiciaires.
2. La personne responsable analysera votre demande et un suivi sera fait dans les meilleurs délais. Dans l'attente de votre réponse, vous devrez assurer vos déplacements.

Surveillez notre site web www.cssh.gouv.qc.ca. Vous y trouverez un supplément d'informations dans la section *Transport scolaire*.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le Service du transport scolaire au 819 732-6561 au poste 1 (2242 ou 2233) ou par courriel : transport.scolaire@cssh.gouv.qc.ca.

Tel que le prévoit la politique relative au transport scolaire :

« Le transport quotidien s'effectue, tous les jours de classe, du point d'embarcadère le plus près du domicile de l'élève jusqu'à l'établissement et inversement, pour le début et la fin des cours. »